

Journal de Roubaix

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred RENOUX

Ce Numéro
Comprend six pages
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE 5 CENTIMES

LA DÉMISSION

du général de Galliffet

La démission de M. le général de Galliffet est, personne ne saurait le nier dans les circonstances actuelles, un fait de la plus haute importance comme signification et comme résultat. Les vrais raisons de la retraite du ministre de la guerre ne sont plus un mystère et personne n'ignore que celle de la santé, du reste excellente, n'est qu'un prétexte, une dernière politesse faite par lui à son président.

La véritable cause de cette grave détermination est ailleurs ; elle se trouve dans les événements de ces derniers jours qui n'ont fait qu'accroître une situation bien connue de tous ceux qui, sont au courant de l'histoire intime du ministère. Il était à peine formé que la lutte s'engageait entre l'élément dreyfusiste du cabinet qui poursuivait l'acquiescement à tout prix et le général de Galliffet qui entendait laisser toute sa liberté au Conseil de guerre.

Tous les actes de pression indirects exercés sur les juges l'avaient été contre son consentement et, à partir de ce jour, la guerre, une guerre sourde, avait été déclarée par la place Beauvais à la rue Saint-Dominique. Ne pouvant vaincre le général, dont l'obstination était insurmontable, on l'avait isolé, mis en surveillance en plaçant, à côté de lui, le plus important des services, un général à la dévotion de M. Waldeck-Rousseau.

C'est ainsi que s'expliquent les incidents de ces derniers jours qui ont établi avec la clarté de l'évidence que le ministère de la guerre n'était plus le maître chez lui en ce qui concernait l'affaire, qu'un pouvoir occulte avait pris sa place et dirigeait son ministère sous son nom. M. de Galliffet n'a pas voulu accepter cette situation subordonnée et humiliée et il est parti dans un accès de dégoût, rachetant ainsi beaucoup de fautes et de faiblesses.

Aujourd'hui, il n'y a plus de ministère de la guerre, c'est M. Waldeck-Rousseau qui devient ministre de la guerre ou plutôt M. Millerand ; car il est notoire que c'est M. Millerand qui domine et dirige le ministère, et que le ministre de l'intérieur n'est plus qu'un instrument docile entre ses mains.

Le choix du général André pour remplacer le général de Galliffet ne peut du reste laisser aucun doute sur les véritables motifs de la retraite de celui-ci et sur l'orientation du ministère. Le général André est bien connu pour son opinion sur l'affaire et c'est pour cela évidemment que M. Waldeck-Rousseau lui donne sa confiance.

C'est ainsi que M. le président du conseil comprend l'amendement Chapuis et le vote de la Chambre contre la reprise de l'affaire. Il n'est pas possible de méconnaître plus ouvertement la volonté des représentants du pays et de leur témoigner un mépris plus hautain : s'ils ne le comprennent pas, c'est qu'ils ont un triple bandeau sur les yeux.

LE DERBY D'EPSOM
Londres, 30 mai. — Résultats du Derby d'Espom : 1. « Diamond Jubilee » (H. Jones) 6/4 ; 2. « Simon Dale » (M. Cannon) 100/8 ; 3. « Diaguine II » (S.loan) 8/1.

IMMENSES INCENDIES DE FORÊTS EN ALLEMAGNE
Berlin, 30 mai. — De divers endroits on signale de grands incendies de forêts : de Cologne on annonce que 4.000 hectares de bois sont en feu près de Hingen. Les villages contigus sont menacés. Près de Rhême Münster, une étonnante échappée d'une locomotive a consummé le feu à une forêt de 1200 hectares qui a été entièrement détruite.

LA PESTE
Des télégrammes officiels signalent de nouveaux cas suspects à Smyrne. Une quarantaine de cinq jours et la visite médicale sont maintenues aux Dardanelles.

NOUVEAUX TROUBLES A S-LOUIS
New-York, 30 mai. — Les bagarres entre la police et les grévistes des tramways de Saint-Louis (Louisiane), se sont renouvelés aujourd'hui. La police a fait feu sur la foule des grévistes, leur blessant 8 hommes, en tuant 3.

L'INSURRECTION DES BOXERS
Les troupes régulières chinoises ont pu dériver une vingtaine de malheureux Européens que les Boxers (bandits chinois) menaçaient de mettre à mort.

MINES EN FEU AUX ETATS-UNIS
New-York, 30 mai. — Un télégramme de Calumet (Michigan), dit que cinq puits du Calumet et de l'Hecla sont en feu depuis dimanche. Ils ont été fermés avec de la terre pour empêcher la circulation de l'air. Les fonctionnaires des mines de cuivre croient le feu éteint, mais ils n'ouvrent les puits que lorsqu'ils en seront sûrs. 3.000 ouvriers sont sans travail.

L'ACTUALITÉ par Henriot

— Vra qu'ils interdisent maintenant aux soldats de prendre des apéritifs dans les cantines...
— Veux-tu que je te dise ? tout ça c'est pour dégouter les braves citoyens d'aller faire leurs vingt-huit jours !

LE JUBILÉ DE M. HENRI WALLON
à l'Union Valenciennoise

Paris, 30 mai. — Il est rare que le fondateur d'une Constitution, le « vieil homme » de la République, ait encore la chance de lui survivre. C'est l'exceptionnel avantage du vénéré M. Henri Wallon, bientôt nonagénaire. Ce n'est pas ce jubilé politique que célèbre hier soir l'Union valenciennoise à Paris ; c'est le cinquantième anniversaire de l'entrée de M. Henri Wallon, son président d'honneur, sénateur, professeur honoraire à la Sorbonne, ancien ministre de l'Instruction publique, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Union valenciennoise est une des plus prospères et des plus vivantes parmi les associations provinciales dans la capitale.

Au banquet qu'elle offrait à M. Henri Wallon ont pris part cent cinquante convives, dont vingt-sept étaient des membres de la famille Wallon, et tous les enfants et petits-enfants de l'illustre vieillard avaient pu s'y réunir. Ce groupe familial — particularité notable — n'aurait pas compté moins de soixante-douze personnes.

Avec une admirable verdure et une bonne grâce pleine de finesse, M. Henri Wallon a remercié ses concitoyens en répondant au toast porté à son égard et fort artémont par le président annuel de l'association, M. Georges Baillet, secrétaire du Théâtre-Français.

Après le banquet, un concert d'autant plus charmant que le programme en fut délicatement composé et décevantement limité.

A L'EXPOSITION

Les visites du Président de la République
Paris, 30 mai. — M. Loubet s'est rendu, ce matin, dans les sections étrangères installées aux Invalides. Le président a visité les sections dans l'ordre suivant : Pays-Bas, Autriche, Norvège, Espagne, Grande-Bretagne, Allemagne, Russie, Italie, Belgique, États-Unis, Danemark, Hongrie, Japon et Suisse.

LE DROIT D'ASSOCIATION

M. Waldeck-Rousseau entend par la commission
Paris, 30 mai. — La commission relative au droit d'association a entendu cette après-midi, au palais Bourbon, M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, en ses observations sur le texte élaboré par sa sous-commission, qui a remanié de fond en comble le projet du gouvernement.

Signala notamment, que pour ce qui touche à la question de pénalité, M. Waldeck-Rousseau a déclaré, à propos de l'article 7 du projet, qu'il lui paraissait nécessaire d'établir, contre le propriétaire, son inamovibilité après un jugement de condamnation, la préemption légale d'intervention de personne.

LA SITUATION MINISTÉRIELLE

DÉMISSION DE M. DE GALLIFFET

Paris, 30 mai. — M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, accompagné par le général André, s'est rendu ce matin à l'Élysée, pour présenter au Président de la République le nouveau ministre de la guerre.



General ANDRÉ, ministre de la guerre

M. Loubet étant à l'Exposition au moment de la visite du président du conseil et du ministre de la guerre, cette représentation, dit le note officieuse que nous reproduisons, n'aura lieu que dans le courant de l'après-midi.

En quittant l'Élysée, le général André est allé au ministère de la guerre pour prendre possession des services.

Les ministres se réuniront demain matin, à dix heures, en conseil de cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Waldeck-Rousseau.

L'incident Fritsch
Nous sommes en mesure d'affirmer, dit le « Patrie », l'authenticité du renseignement que voici : « Lors de l'incident Fritsch, M. le général de Galliffet était perché sur la mesure à prendre. M. Waldeck-Rousseau intervint et insista pour une « mesure exceptionnelle », la radiation des cadres de l'armée par la mise en réforme.

M. le général de Galliffet allait céder... un peu à regret, — quand M. le général Delanne, chef d'état-major général, fit observer que la mise en réforme était précédée de l'avis d'un conseil d'enquête et qu'il serait impossible de trouver dans l'armée française un conseil de sept officiers capables de désapprouver l'acte de M. le capitaine Fritsch.

M. de Galliffet se rendit à cet argument et dut se borner à infliger que la peine du « retrait d'emploi », c'est-à-dire une exclusion temporaire.

L'attitude des ministériels
Naturellement les ministériels ne veulent pas démentir que le général de Galliffet n'a donné sa démission que pour raison de santé, et non pour motif de politique. Ils affectent même de se rejouer de son départ.

M. Gréauval-Richard écrit ce matin, dans le « Petit Républicain » : « La démission de M. de Galliffet ne peut être donnée de la force au cabinet en le débarrassant d'un élément justifié suspect à la démocratie.

M. de Galliffet avait, dit-on, été porté de rudes coups au grand chef, dès son arrivée au ministère, mais, depuis quelque temps, il avait perdu de son zèle épurateur.

Nous retrouvons cette opinion sur les lèvres d'un peu près tous les députés de la gauche, et l'un d'entre eux, il faut nous attendre à de nouvelles épurations ! — Parfaitement.

— Qui va être frappé ? Après Pellieux, Rogé, Hartmann, Négrier, etc. ? — Oh ! la matière ne manque pas.

La lettre de démission
Au demeurant, c'est là, semble-t-il, un simple acte de consulation que se donnaient les ministériels pour les trames par lesquelles ils ont passé depuis lundi soir, car la lettre de démission du général est bel et bien en leur possession.

Il paraît qu'elle était primitivement conçue en des termes tels que M. Waldeck-Rousseau, en la lisant, en a laissé tomber de sa main son étrenne cigarette.

Il quitta lundi le Palais-Bourbon après s'être repoussé un instant dans un bureau où il ne reçut personne. Il n'eut pas de syncope, comme le racontèrent MM. Simyan et Gouzy qui s'en prétendaient témoins oculaires. Il ne reçut pas les soins du docteur Borde, député du Doubs, qui a fait de la sobe un récit inventé de toutes pièces ni d'aucun autre médecin.

Par ces impudentes menaces on peut apprécier la valeur de la thèse des ministériels. Au mot de « félonie » succédant aux attaques contre le corps d'officiers auquel il venait de rendre hommage, le général a sursauté ; il a griffonné sa démission, qu'il a jetée devant M. Delance qui était en train d'applaudir son complice de l'intérieur et il est parti comme nous le disons hier en s'écriant : « M... j'en ai assez ! »

« Du ministère où il se rendit à pied, il alla à l'Élysée, puis à son cercle et de là chez le comte Thierry d'Alancé, où vint à le trouver les supplications de M. Waldeck-Rousseau.

Telle est la vérité que nous tenons, rappelons-le, d'un ami personnel du général. D'ailleurs M. de Galliffet avait déjà beaucoup de choses sur le cœur. Il avait vivement ressenti l'affaire qui avait été réglée par le général Delanne à l'inspiration de M. Waldeck-Rousseau en lui dissimulant le dossier Tomp. Il savait de plus qu'on mouchardait le secret de ses lettres. Mêmes les plus intimes étaient violées, on décahât ses lettres ; on les lisait avant lui. On comprit après cela qu'il ait terminé sa lettre en assurant, d'instinct, le Président du Conseil de sa haute considération.

La séance de jeudi
Elle sera chaude encore, très chaude ; on parle d'une question que poserait un député progressiste, contre l'armée. On parle aussi d'une motion de félicitations au général de Galliffet, qui serait présentée par un député nationaliste. Il y a en outre une interpellation de M. de Grandmaison, sur les raisons de la démission de M. de Galliffet, elle pourra donner lieu aux incidents les plus imprévus. L'affaire Tomp peut parfaitement s'y accrocher.

Dans l'état de décomposition où est le cabinet, tout peut arriver. Le général André pourrait bien repousser son portefeuille avant de l'avoir ouvert.

La tactique des ministériels consistait à éviter le débat en demandant le renvoi à un mois, mais quel-que chose pourra donner, à ce renvoi, une telle signification qu'il deviendra impossible à la majorité de le voter.

Un incident sera sans doute soulevé au début de la séance, sur le fait que MM. Déroulède et Habert ont été portés absents au scrutin de lundi. Les ministériels invoqueront l'article 6 du règlement qui répute absent, sans congé, tout député qui n'a point pris part aux travaux de la Chambre. Cet article serait appliqué, pour la première fois, et à des députés qui ont été malgré eux, dans l'impossibilité de participer à ses travaux. Seulement on ripostera par l'exemple de M. Wilson, qui n'a pas part, depuis deux ans, à la Chambre, et qui vote tout de même, mais pour le gouvernement.

L'ÉLECTION DU BUREAU

du Conseil municipal de Paris
M. Grébeval, nationaliste, élu président

Paris, 30 mai. — C'est aujourd'hui, comme nous l'avons annoncé, l'ouverture de la session au conseil municipal. Des deux heures, l'animation est extrême à l'hôtel de ville. Les conseillers arrivent peu à peu, par petits groupes, nationalistes d'un côté, radicaux et socialistes de l'autre.

La division reste nettement tranchée entre les deux fractions du nouveau conseil. Quelques saluts, quelques marques de politesse et de courtoisie sont seulement échangées entre collègues ayant déjà séjourné sur les mêmes bancs. Les radicaux n'ont décliné pas ou répondu à l'offre que leur faisait la majorité nationaliste ; aussi, dans sa réunion plénière de ce matin, celle-ci a-t-elle décidé de porter le nom de son vice-président sur le nom de deux députés modérés : MM. Lédée et Escudier, pour les deux sièges de vice-présidents. Le bureau, qui va être élu tout à l'heure, sera donc entièrement nationaliste.

La séance
La séance est ouverte à trois heures. C'est M. Opportun, un radical ministériel réçu, qui occupe le fauteuil comme d'habitude. Tous les conseillers sont à leur banc, ainsi que le préfet de la Seine et le préfet de police, avec leurs secrétaires généraux. Les tribunes sont comblées.

Le préfet déclare la session ouverte, puis le président, M. Opportun, prend la parole. Il lit une voix basse une harangue où, visiblement, il s'est attaché à éviter les questions irritantes. C'est d'abord l'éloge, en termes modérés, de l'ancien conseil « qui a rempli son devoir », dit l'orateur.

Cet hommage posthume ne soulève, ni protestations, ni applaudissements du côté des nationalistes. Le mot d'ordre est d'observer une réserve et une correction absolues. Le président dit maintenant ce que doit être le nouveau conseil ; il y a beaucoup à faire pour les petits, les humbles, pour les ouvriers. Nous connaissons l'antienne : Elle a son succès habituel. Les socialistes applaudissent.

M. Opportun exprime, en terminant, l'espoir que Paris sera toujours le bureau de la République et que les élections ne seront que momentanées. Et il s'est écrié : « Vive la République ! Vive la démocratie ! »

Ces cris s'élevaient que trois ou quatre échos à l'extrême gauche.

Le président ouvre aussitôt le scrutin pour l'élection du bureau.

Il est procédé à l'appel nominal, et les conseillers se succèdent à la tribune, en déposant leurs bulletins dans l'urne. Ce sont MM. Dubuc et Baranton, secrétaires d'âge, qui les reçoivent.

Le scrutin est clos à 3 heures 40 et, peu après, le président proclame les résultats suivants :
M. Grébeval élu président
Ont obtenu sur 79 voix : M. Grébeval, 45 voix ; M. Labrousse, 24 voix ; M. Sauton, 10 voix. M. Labrousse était le candidat des socialistes et M. Sauton celui des radicaux.

À la reprise de la séance, on a annoncé que le préfet de police, sur les incidents de dimanche, au Père-Lachaise.
Cette question viendra en discussion à la prochaine séance, qui est fixée à vendredi.

LA GUERRE

dans le Sud de l'Afrique

LA SITUATION
Londres, 30 mai. — Le général Buller déloge les Boers de Majuba Hill et de Hainkweid.
Les Anglais ont l'avantage des positions. Le bombardement continue.

Les forces boers occupent une forte position à Pongwani que les Anglais cherchent à circonvenir.
Le feu de l'artillerie anglaise fait actuellement beaucoup de mal aux Boers.

Le général Buller lance une proclamation invitant les Boers à déposer leurs armes, il leur assure la protection et la sauvegarde des propriétés.
L'annonce officielle de l'État Libre d'Orange — qui se dénomme désormais l'État de la Rivière d'Orange — a été célébrée avec un grand éclat, 21 coups de canon ont été tirés.

Le général Cléry a démonté plusieurs canons boers à Pongwani.
Le War Office n'a pas reçu de dépêches du général en chef.

On prétend dans les milieux politiques de la Cité que le nouveau de l'entrée des forces anglaises dans Johannesburg est parvenu ce matin, ici, à neuf heures.
La « Westminster Gazette » dit que le maréchal Roberts est déjà à Johannesburg. Les mines sont intactes.

Les Boers sont cernés à Ling's Nek.
La rapidité de lord Roberts excite la plus grande admiration à Londres. On dit qu'il recevra l'ordre de la Jarretière.

La « Westminster Gazette » dit que l'Angleterre laissera au Cap un corps d'occupation de cinquante mille hommes.
L'état de siège a été proclamé à Kieiss.

Un discours de lord Salisbury
Londres, 30 mai. — Dans un discours qu'il a prononcé hier soir, lord Salisbury a avoué que la guerre dans le Sud Africain coûtait à l'Angleterre 30.000 hommes et il a ajouté qu'il n'était pas possible de laisser aux Boers même l'ombre de l'indépendance.

A PROPOS DES RETRAITES OUVRIÈRES

Est-ce par le moyen de l'assurance obligatoire qu'il faut procurer une rente à l'ouvrier que l'âge ou les infirmités chassent de l'usine ?
C'est la solution de ce problème qu'un jeune publiciste des plus distingués, M. Gaston de Saint-Aubert, est allé chercher en Allemagne, où les deux lois mémorables du 22 juin 1889 et du 29 juillet 1899 ont, comme chacun sait, institué l'assurance obligatoire contre la vieillesse et l'invalidité.

Avant d'entreprendre son voyage, M. de Saint-Aubert, comme beaucoup de Français, répugnait à l'assurance obligatoire, et pensait que les caisses libres de retraites résoudraient le problème de l'assurance ouvrière. En Allemagne, il ne tarda pas à être frappé des bienfaits de l'assurance obligatoire et de l'adhésion, presque unanime, donnée à ce système, après dix années d'application, par les patrons et par les ouvriers. Craignant, par dessus tout de céder à l'enthousiasme, dans un ordre de choses où l'entraînement est peut-être le pire fléau à éviter, il voulut se livrer, pendant deux années, à de longues et patientes recherches dans les archives et dans les faits. Il ne s'est pas contenté de dépouiller les travaux législatifs, les statistiques et les enquêtes, il a tenu à interroger des industriels, des ouvriers, des médecins, à parcourir, comme les fonctionnaires eux-mêmes, les différents services du plus grand établissement d'assurance de l'Allemagne : bref, il a négligé aucune source d'information, aucun moyen de contrôle, et il rapporte d'Allemagne, sur l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse, le livre le plus documenté et le plus « vécu » qu'on puisse souhaiter. (1)

Ce livre nous apprend que près de « douze millions » d'individus, formant la presque totalité de la classe ouvrière allemande, sont assurés aujourd'hui contre la vieillesse et l'invalidité. Ce résultat est atteint par le concours obligatoire de l'assuré lui-même, qui verse, chaque semaine, une minime cotisation, du patron, qui verse une cotisation égale à celle de l'ouvrier, et de l'État qui fournit à toutes les rentes une subvention annuelle de 50 marks (62 fr. 50). La part de l'ouvrier et celle du patron dans les cotisations hebdomadaires, varient, pour chacun d'eux, entre 8 et 22 centimes. Moyennant ce sacrifice minime, l'ouvrier touche à partir de 70 ans révolus une rente qui atteint 137 fr. 50 au minimum, 237 fr. 50 au maximum ; il en est de même de l'ouvrier frappé, quel que soit son âge, d'une incapacité de travail continue : le taux de la rente oscille, pour celui-ci, entre 145 francs et 600 francs, avec cette réserve, qu'une rente supérieure à 300 francs n'est touchée que dans des cas exceptionnels.

C'est au livre lui-même qu'il faudrait se reporter, pour trouver les détails les plus précis et les plus riches sur l'organisation et les résultats de l'assurance.

Les conclusions de l'auteur ne sont pas moins suggestives.
1° Après deux années passées en Allemagne, l'auteur croit pouvoir affirmer que la loi allemande est, sinon parfaite, du moins admirable dans ses résultats, et qu'en faisant l'éloge de cette loi, ses interlocuteurs allemands n'ont point dépassé la mesure.

2° Cette loi n'a point retardé l'essor industriel et commercial du peuple allemand.
3° Elle n'a point tari les sources de l'épargne individuelle.
4° Elle n'est point contraire à la dignité des travailleurs.

5° Elle n'a point étouffé toute initiative des intéressés dans l'organisation et la gestion des établissements d'assurance.
6° Elle n'est point une œuvre socialiste, si l'on entend par socialisme une main-mise de l'État sur la vie, la dignité, la liberté, le travail, l'initiative des individus. Elle est une œuvre d'humanité, de progrès et de christianisme.

Ces conclusions ne sont-elles pas intéressantes à relever, à l'heure où il est si urgent que le législateur français résolve enfin, une bonne fois, cette question des retraites ouvrières ?
E. D.

(1) L'assurance contre l'invalidité et la vieillesse en Allemagne, par Gaston de Saint-Aubert, 1 vol., Paris, Larose (1900).